



Une nouvelle réponse à la prise en charge des personnes sans-abri souffrant de troubles psychiques

Lille - Marseille - Paris - Toulouse

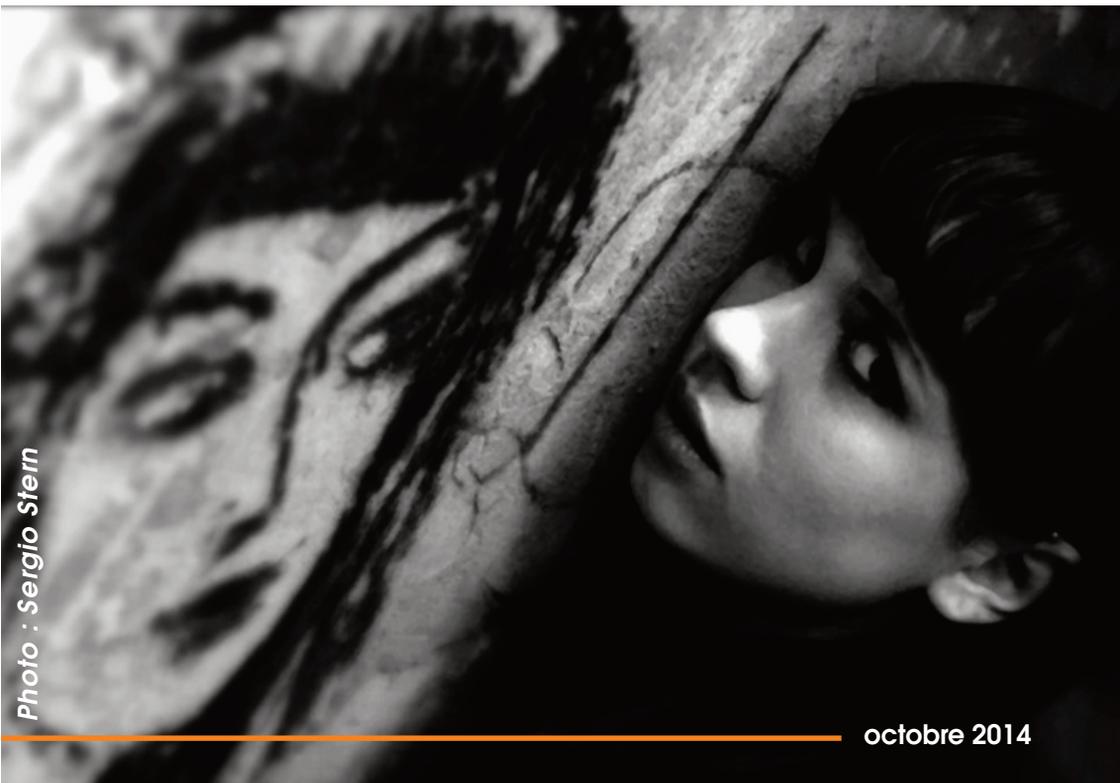


Photo : Sergio Stern

octobre 2014

citoyenneté innovation sociale
dignité recherche logement plus
rétablissements sans-abri soins sans-abri solidarité initiatives
accompagnement expérimentation

Une expérimentation ambitieuse

En France, près de **30% des 100 000 personnes vivant durablement à la rue souffrent de troubles psychiques graves**, tels que la schizophrénie, qui s'ajoutent à un très mauvais état de santé global. Elles vont mourir 30 à 35 ans plus tôt que la population générale du fait d'un **manque de soins et de conditions de vie dramatiques et violentes**.

Ces personnes **échappent aux dispositifs classiques d'aide** mis en place par l'Etat et les associations, et face à elles, les intervenants sociaux et médicaux sont le plus souvent impuissants.

Leur apporter des réponses adaptées et efficaces est une **exigence de solidarité**. Réussir à obtenir des améliorations concrètes là même où le défi semble le plus grand, apportera aussi la preuve qu'il est possible de **venir à bout de la forme la plus extrême de l'exclusion, la vie à la rue**.

Le programme « **Un chez-soi d'abord** » vise à expérimenter une prise en charge nouvelle pour les personnes sans-abri atteintes de problèmes mentaux sévères, en leur proposant un **accès direct à un logement ordinaire** et durable, moyennant un **accompagnement intensif**, à la fois social et sanitaire.

Au total, **800 personnes sont concernées par l'expérimentation** sur 4 sites (Paris, Marseille, Toulouse, Grand Lille) **pendant 3 ans**, accompagnées par **40 professionnels** et suivies par un consortium d'**équipes de recherche**.

Déjà expérimenté aux **Etats-Unis** depuis les années 1990 et au **Canada** plus récemment, ce type de programme a permis d'obtenir des **résultats concluants** : 80% des personnes restent dans leur logement après 4 ans, **leur qualité de vie et leur santé s'améliorent**, et des **économies sont réalisées par la collectivité**, en particulier grâce à une baisse des séjours à l'hôpital, des recours aux urgences ou encore aux services pénitentiaires.

L'enjeu de cette expérimentation est de tester si ce programme est transposable dans le contexte français.



photo Emmanuel Grimault



>> pour en savoir plus, voyez la vidéo de présentation du programme sur la chaîne Dailymotion du ministère de l'Egalité des territoires et du Logement :

http://www.dailymotion.com/video/xrq8xp_un-chez-soi-d-abord-programme-experimental-d-acces-au-logement-et-aux-soins-des-personnes-sans-abri_news?search_algo=1

Un programme d'innovation sociale

> **un accès direct au logement**, sans condition de traitement ou d'abstinence, **sans passer par l'hébergement**.

> **une formule de location du logement qui sécurise bailleur et locataire** : le programme garantit au bailleur le paiement du loyer dans les temps, l'accompagnement intensif des participants, la remise en état de l'appartement si nécessaire.

> **un accompagnement intensif et pluridisciplinaire** des personnes : les équipes rassemblent aussi bien des professionnels de santé (psychiatre, addictologue, généraliste, infirmier) que des intervenants sociaux, des spécialistes du logement ou encore des « médiateurs de santé-pairs » qui ont eux-mêmes connu la rue ou la maladie mentale. **L'accompagnement englobe tous les aspects de la vie** (santé, logement, emploi, citoyenneté...) et vise à rendre les personnes actrices de leur rétablissement.

> **une démarche partenariale** : à l'échelon national, un comité de pilotage associe toutes les **grandes administrations concernées** (logement, cohésion sociale, santé), les **associations** et les **professionnels de santé** ; sur les sites, des partenariats sont noués entre le secteur hospitalier, médico-social, les associations, les acteurs du logement, les **services déconcentrés** de l'Etat et les **collectivités locales**.

> **une évaluation scientifique** couplée au programme : sur chaque site, alors que **100 personnes bénéficient de l'accès direct au logement**, 100 autres personnes, également suivies par l'équipe de recherche, bénéficient des services classiques, ce qui permet une comparaison précise des prises en charge et des bénéfices respectifs. Les résul-



photo Emmanuel Grimault

tats de la recherche permettront de déterminer les **façons adéquates de loger avec dignité et efficacité les personnes sans-abri**.

Une initiative interministérielle

Le programme « Un chez-soi d'abord » a été lancé à l'initiative des ministres en charge du logement et de la santé. Il est **financé par l'Etat** et piloté par le **délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement** des personnes sans-abri ou mal logées, en lien avec la **Direction générale de la santé** et la **Direction générale de la cohésion sociale**.



Sur chacun des 4 sites, le programme est mis en oeuvre par des porteurs associatifs et hospitaliers, en lien très étroit avec les préfetures, les directions départementales de la cohésion sociale et les agences régionales de santé. Les collectivités locales, les acteurs du logement et le tissu associatif sont également associés.



Coordnatrice nationale du programme :
Docteur Pascale Estécahandy

MLETR - Dihal
244, boulevard St Germain - 75007 Paris

tél. 01 40 81 33 95 - fax. 01 40 81 34 90
contact.dihal@developpement-durable.gov.fr



L'équipe de recherche est dirigée par le professeur Pascal Auquier :
pascal.auquier@univ-amu.fr